

CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

La société cliente désignée ci-dessous, Raison sociale : N° SIRET : Siège social : Représenté par : En qualité de : Dûment habilité aux fins des présentes
--

Et le prestataire de formation désigné ci-dessous, L'entreprise individuelle : Sébastien GRUAZ « Rével'axions » Statut : Entreprise Individuelle Prestataire de formation : Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740256474 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes Siège social : 21, avenue des hirondelles 74000 ANNECY Représentée par son dirigeant Sébastien GRUAZ Ci-après dénommé « l'organisme de formation »
--

Est conclue la convention suivante de **2 PAGES** en application de l'article L.6353 du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Formation dédiée aux entrepreneurs: « Booste ta boîte » : formation de 1 jour pour..... personne(s)

L'objectif est : D'apprendre et de pratiquer les méthodes clés de la performance d'entreprise. Repartir avec un plan d'actions concret ainsi qu'un road-book sur mesure.

**Le plan de formation et le programme pédagogique détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention*

Date de la session : Mettre la date concernée

Lieu de la formation : La Fabrique des Embellies – 21 avenue des hirondelles – 74000 ANNECY

Nombre d'heures par stagiaire : 7 heures

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux prévus ci-dessus.
Les participants

Nom et Prénom des participants	Fonctions

III – PRIX DE LA FORMATION (forfait)

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : **150 Euros HT**
(Soit 180 euros TTC par jour)

Conditions de paiement : 100% à la signature de la convention à l'ordre de Sébastien GRUAZ
Les montants s'entendent net de taxe, TVA non applicable, comme le veut l'article 293B du CGI d'après le statut entreprise individuelle au régime micro-entreprise

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

Book stagiaire, exercices pratiques, power point, vidéo.
Le stagiaire s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, cd dvd documents mis à disposition, pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre quelque façon que ce soit des données propres à l'organisme de formation. Cette formation propose un travail de réflexion sur ces propres comportements lors de cas concrets en entreprises. Il apporte des outils de gestion des ressources humaines pratiques et opérationnels. Chaque apport théorique est intégré dans les muscles par les jeux de rôles et pratiques concrètes.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fera à travers la validation des acquis après chaque module par une grille d'apprentissage.

VI – ATTESTATION DE FORMATION

A défaut de sanction reconnue par un organisme extérieur, une attestation, précisant notamment la nature, les acquis sera remise, par l'organisme de formation au bénéficiaire, à l'issue de la prestation.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Les feuilles de présence signées par les stagiaires et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, justifieront la réalisation de la formation.

VIII – ANNULATION (cf. Article L6354-1 du code du travail)

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme de formation prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX – LITIGES

En cas de contestation par l'une des parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable à leurs difficultés. Si la mise en œuvre d'une telle solution s'avérait impossible, les parties reconnaissent la compétence des juridictions du lieu du siège social de Rével'axions pour connaître des litiges nés de l'exécution des présentes. Si une contestation ou un différent ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce d'Annecy sera seul compétent pour régler ce litige.

Fait à Annecy le
En deux exemplaires

L'entreprise bénéficiaire

Cachet, nom signature
(Bon pour accord)

L'organisme de formation



Bon Pour accord
[Signature]

Sébastien GRUAZ « Rével'axions »

La Fabrique des Embellies – 21, avenue des hirondelles – 74000 ANNECY

Tel : +33(0) 650 901 484 Mail : sgruaz@revelaxions.com Site www.revelaxions.com

Siret 450 652 177 00038 NAF : 8559A Prestataire de formation enregistré sous le N° 82740256474 auprès du Préfet Rhône Alpes